

Conseils pour un accrochage réussi

Préparer l'arrivée des œuvres

1 – Fixer les dates de transport des œuvres avec l'équipe du Frac

Pour tout enlèvement ou retour d'œuvres, prendre rendez-vous avec le pôle Collection au minimum 3 semaines avant le transport

Contacts :

Pascal Prompt et Laura Bayod, chargés de collection

pascal.prompt@fracpaca.org / laura.bayod@fracpaca.org / 04 91 90 29 35

S'assurer de la bonne dimension du véhicule (hauteur x longueur x largeur)
Privilégier les véhicules à hayon pour faciliter la manutention des caisses des œuvres

- Le véhicule doit être accompagné de sangles et de couvertures
- Le transport doit être réalisé par 2 personnes

2 – Assurer les œuvres « clou à clou »

- Vous assurez d'obtenir l'attestation d'assurance avant l'enlèvement des œuvres
- L'attestation d'assurance est à nous transmettre au plus tard le jour du transport

3 – Préparer la salle d'exposition

- S'assurer de la propreté du lieu d'exposition avant l'arrivée des œuvres du Frac
- La salle doit être vidée de tout son mobilier
- La salle sera entièrement dédiée à l'exposition pendant toute la durée du projet

4 – Préparer le matériel de montage

- Mettre à disposition un technicien sur le temps du montage et du décrochage
- Communiquer la fiche technique au technicien en charge du montage dans votre établissement pour anticiper les conditions d'accrochage ainsi que le matériel nécessaire
- Prendre contact avec le pôle Collection si nécessité d'informations supplémentaires

5 – Stocker les caisses pendant le temps de l'exposition

- Prendre des photos au déballage pour faciliter la remise en caisse
- Prévoir un local sain pour le stockage des caisses et des emballages
- Les emballages portant le nom de l'œuvre qu'ils contenaient, seront rangés au fur et à mesure du déballage.

L'accrochage des œuvres

1 – Le constat d'état

Il indique les dimensions, le poids, les matériaux constitutifs, les parties qui semblent fragiles ou instables, les traces éventuelles d'usures ou d'accidents, les anciennes restaurations et toutes informations sur la nature de l'œuvre qui pourront aussi aider à un emballage et à un transport judicieux.

Le Frac vous remettra le constat d'état réalisé au départ de l'œuvre. A son arrivée dans votre établissement lisez le constat, observez l'œuvre (ce qui peut faire l'objet d'un premier atelier avec les élèves).

- A l'arrivée des œuvres, prendre connaissance du constat, le dater et le signer si conforme.
- En cas de doute ou d'altérations majeures contacter les chargés de collection. Idem au remballage des œuvres.

Le constat d'état est le document de référence pour des déclarations à votre assurance en cas de sinistres. En cas d'observations contradictoires ou non mentionnées ne pas intervenir de quelconque façon sur l'œuvre y compris sur son support (cadre, socle système de fixation,...).

2 – Les manipulations

L'accrochage d'une exposition est l'un des moments propices aux accidents sur les œuvres :

- Il est tout à fait indispensable de veiller à choisir une main-d'œuvre suffisante et attentive. Les œuvres doivent toujours être manipulées par un nombre de personnes convenant à leur poids ou à leur encombrement.
- Il est nécessaire de porter des gants de coton*, pour éviter toutes traces de doigt dont l'acidité peut provoquer des altérations. Par exemple, des peintures mates ou claires peuvent souffrir de traces de doigts qui seront désastreuses sur une couche picturale ou sur la surface d'une sculpture. En effet, s'il s'agit de couches poreuses, les traces sont ainsi imprégnées et particulièrement délicates à éliminer. * Des gants de coton (Pharmacie ou magasin vêtement de travail et professionnels).
- Les tableaux ne doivent pas être posés les uns sur les autres, accolés à un mur. En plus des rayures ou griffures qui pourraient s'en suivre, il y a un risque important de les voir glisser et tomber.

Complétez vos connaissances et télécharger gratuitement l'ouvrage :
« a.b.c. de l'exposition » édition de la régie culturelle : www.laregie-paca.com

Vos contacts au Frac

- Pôle milieu scolaire : Annabelle Arnaud et Clémence Plantard / 04 91 90 28 72 annabelle.arnaud@fracpaca.org / clemence.plantard@fracpaca.org
- Pôle collection et régie des expositions : Pascal Prompt et Laura Bayod / 04 91 90 29 35 / pascal.prompt@fracpaca.org / laura.bayod@fracpaca.org

FRAC Provence
Fonds
Régional
d'Art
Contemporain
**Alpes
Côte d'Azur**

20, bd de Dunkerque t +33 (0)4 91 91 27 55
13002 Marseille e infos@fracpaca.org
www.fracpaca.org

Le Fonds régional d'art contemporain est financé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le ministère de la Culture et de la communication / Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est membre de Platform, regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain et membre fondateur du réseau Marseille Expos.